



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2023

OBJET :

DE-23-12-1-25) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS AVEC
LA VINCEM POUR LA REALISATION DE 5 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 30-
32, RUE DU LIEUTENANT QUENNEHEN A VINCENNES

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 07 décembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme TOP), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231219-lmc1H11441H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2023
Date de Publication : 22/12/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2023 accordant une surcharge foncière à la Vincem d'un montant de deux-cent mille euros (200.000 €), afin de réaliser une opération de construction de 5 logements sociaux (2PLAI/2PLUS/1PLS) sis 30-32, rue du Lieutenant Quennehen à Vincennes ;

Considérant la convention proposée, réservant deux logements à la Ville et fixant les obligations de la VINCEM en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 14 décembre 2023,

D É L I B È R E

à la majorité (5 ne prennent pas part au vote : Mme LIBERT-ALBANEL, MM. LEBEAU, BEAUFRÈRE-GOURDY, GIRARD, LAFON,)),

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la VINCEM en contrepartie de la surcharge foncière octroyée afin de réaliser une opération de construction de 5 logements sociaux (2PLAI/2PLUS/1PLS) sis 30-32, rue du Lieutenant Quennehen à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231219-lmc1H11441H1-DE Date de réception en Préfecture : 22/12/2023 Date de Publication : 22/12/2023
--